



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°184 du 10 novembre 2011

SOMMAIRE

1. Compte rendu de la réunion DGDR – OS du CNRS du 28 Octobre 2011 sur la RGPP
2. CTP exceptionnel du CNRS du 07 novembre 2011
3. Compte rendu de la réunion Direction CNRS / OS du 7 novembre 2011
4. Communiqué de presse RGPP des organisations syndicales du CNRS
5. Communiqué de presse du SNTRS-CGT sur la RGPP

**Une analyse détaillée du rapport RGPP de l'IGAENR sera incluse dans le prochain BRS*

Compte rendu de la réunion DGDR - OS du 28 Octobre 2011

Participants :

Pour l'administration : X. Inglebert (DGDR), C. COUDROY (DRH), J.P. Alix (chargé du document de synthèse RGPP), M. Rilles (ministère des finances)

Pour les organisations syndicales : SNTRS-CGT (D. Steinmetz, M. Pierre, J. Tack, D.Gori), SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, Sud Recherche, SNIRS-CGC, SNPRESS-FO

ODJ : un seul point était prévu à l'ordre du jour, la remise du rapport RGPP, rédigé par les inspecteurs de l'IGAENR et issu de leur audit.

Monsieur Inglebert a introduit cette première discussion sur le rapport « RGPP » de l'IGAENR, par une information sur le calendrier. Il indique que le rapport a été transmis au CNRS le 7 novembre 2011. Ce rapport présente des préconisations que la Direction du CNRS doit prendre en compte pour partie dans l'élaboration d'un plan d'action. M. Inglebert précise qu'une quinzaine de jours est nécessaire pour qu'ils puissent travailler sur l'élaboration de ce plan d'action. Ce dernier sera discuté avec les organisations syndicales durant trois semaines avant de faire l'objet d'une consultation du CT le 12 décembre 2011, puis sera présenté à Bercy (Ministère du budget) et en dernier lieu au CMPP (conseil de modernisation des politiques publiques). A cette heure, aucune date n'est prévue pour le CMPP. La volonté de la Direction est de faire voter au CA du 1 mars 2012 ce plan d'action et de le mettre en route rapidement.

M. Inglebert nous a confirmé la convocation le 7 novembre 2011, d'une réunion Direction-OS à laquelle sera invité M. Pascal AIME, Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, en charge de mener cet audit.

Selon la Direction, le plan d'action sera élaboré à partir des rapports des trois audits : l'audit RGPP de l'IGAENR, et les deux concertations internes au CNRS d'une part avec les Délégués régionaux, puis avec les Délégués et les Directeurs d'Unités. L'audit de l'IGAENR a été élaboré sur la base d'une méthodologie comparative qui se fonde sur des outils destinés à cette comparaison en termes d'indicateurs à base d'ETP. Contrairement aux deux rapports CNRS, où M. Inglebert se fait fort de proposer à Bercy des indicateurs en ETPT. De plus, la direction a expliqué avoir trouvée nécessaire d'impliquer les agents de l'établissement dans l'élaboration de ces rapports dont la finalité serait d'enrichir les objectifs des fonctions supports au service de la recherche scientifique !

Enfin, M. Inglebert a soutenu que le rapport RGPP de l'IGAENR n'engage que son comité d'audit, mais pas la Direction du CNRS qui, elle, s'engagera sur le plan d'action dont elle a la charge. Il souligne le travail inédit « au sens travail jamais effectué jusqu'alors » que l'audit IGAENR représente. Alors que les premières restitutions présentaient des comparaisons basées sur des indicateurs (effectifs par BAP, natures des fonctions, nombres d'actes ou surfaces propres des unités CNRS), ce rapport présente des comparatifs de ces indicateurs selon différents établissements (EPST). M. Inglebert a indiqué que ce rapport rend « hommage » aux fonctions supports de l'établissement et a souligné la mention de la qualité de service ainsi que l'attachement des personnels à l'organisme. Il indique également que ce rapport reconnaît les difficultés de gestion induites par les financements par projets et sur contrat (ANR).

Ce rapport incite à un développement de la DGG, de la création de plateformes et de services partagés avec d'autres établissements. M. Inglebert a rappelé que la DGG est issue du rapport d'Aubert qui avait pour but la simplification de la gestion. Pour lui, le rapport de l'IGAENR dépasse sa feuille de mission orientant son rapport en accordant une place trop importante à la DGG. Il précise que les inspecteurs de l'IGAENR ont préconisé de confier la gestion des ITA « fonctions supports » au DGDR, alors que lui-même est pour une gestion globale des ressources humaines au sein des instituts afin de permettre une bonne répartition des fonctions supports.

Par la suite, les organisations syndicales sont intervenues pour faire part de leur « lecture » de ce rapport. Le SNTRS a, lui, souligné un rapport écrit « par des gens qui n'ont jamais mis les pieds dans un laboratoire ». Il repose sur une démarche dogmatique de dématérialisation, centralisation et externalisation à outrance. En prônant un tel développement de la Délégation globale de gestion (DGG), ce rapport incite à un transfert des responsabilités et des compétences vers les universités, affaiblissant par là le rôle et la mission des EPST dont le CNRS. C'est donc un

rapport idéologique qui ne prend pas en compte ni les missions, ni les spécificités, ni le caractère scientifique de l'établissement.

Le SNTRS a fait également une lecture critique de ce rapport en dénonçant l'approximation de sa rédaction avec de nombreux copier-coller entre les rapports des différents EPST qui aboutissent à des présentations fausses ou dépourvues de sens. Un dossier d'une telle importance impliquant de telles conséquences exige une rigueur qui fait défaut. Le SNTRS a également fermement critiqué la méthodologie douteuse qui implique des comparaisons d'indicateurs avec des périmètres différents. Ces légèretés suggèrent un mépris des rédacteurs. Le SNTRS a dénoncé des préconisations contradictoires avec les exigences scientifiques, de qualité de services et contraire aux missions nationales et d'autonomie de l'établissement. Ce rapport n'a donc d'autre but que faire des économies en démantelant les services et en asservissant les personnels des fonctions supports (y compris ceux des unités) à une autorité technocratique indépendamment de la science qu'ils servent, ou pire, à terme, leurs transferts dans les universités.

Les autres organisations syndicales ont en grandes majorités fait la même lecture de ce rapport dénonçant le déploiement d'une DGG menaçant le CNRS dans ses missions et ses compétences. Les expérimentations sur les plateformes de centralisation des services n'ont pas fait leurs preuves, bien au contraire. Ils ont massivement dénoncé des préconisations également en contradiction avec les missions et les exigences de qualités et déploré des mesures uniquement axées sur des économies et les « coûts d'usages ».

Les réponses de la Direction se sont limitées à rappeler ne pas être à l'origine de ce rapport et vouloir faire son propre plan d'action qu'elle remettra à Bercy. Les éloges faites sur le rapport de l'IGAENR sont liées à la reconnaissance du travail de qualité effectué dans l'établissement. Par exemple, lorsque le rapport note que les fonctions supports dépassent le cadre du service rendu pour le seul établissement CNRS. Pour la plupart des remarques, M. Inglebert a pris note sans prendre position. Il affirme cependant qu'il fera remonter nos remarques auprès de Bercy. Le plan d'action de la Direction devrait nous être remis sous une quinzaine de jours.

CTP exceptionnel du 07 novembre 2011

Principaux représentants de l'administration : M. Inglebert (DGDR), M. Coudroy (DRH), M. Rident (Adjt DRH), Mme Bec (responsable relation sociale), Mme Querbouet (chargée des relations sociales)

Pour les organisations syndicales : SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SNTRS-CGT (Anne Casanova-Euzenot, Didier Gori)

Ce CTP a été convoqué tardivement et exceptionnellement pour valider le projet d'arrêté visant à mettre fin aux mandats de certaines instances représentatives du CNRS. Le caractère exceptionnel de ce CTP n'a pas permis d'assurer une représentation complète des sièges. La parité a donc été ajustée avec 8 représentants des personnels et 8 pour l'administration.

En introduction, M. Inglebert nous a annoncé le décès de Mme SEVIN (ex directrice des services financiers du CNRS) dans la nuit du 5 au 6 novembre 2011.

L'ordre du jour :

- Validation des comptes-rendus
- Avis sur le projet d'arrêté de fin des mandats

Validation des deux comptes rendus :

Les corrections ayant été intégrées préalablement, les comptes rendu n'ont pas donné lieu à de nouvelles discussions. Ils ont été mis au vote et adoptés à l'unanimité.

Projet d'arrêté portant réduction du mandat des membres de certaines instances représentatives du personnel du CNRS.

M. Inglebert a présenté les motivations de ce texte et des propositions qu'il porte pour la Direction du CNRS :

La loi sur la rénovation du dialogue social est à l'origine des récentes élections professionnelles avec une vive volonté d'organiser simultanément des élections dans toute la fonction publique exceptée pour les établissements ou administrations qui venaient de les organiser l'année précédente. Dans le cadre de l'application de cette loi, un décret d'application a été édité afin de mettre fin aux mandats en cours. Malgré les alertes de l'administration du CNRS, le Ministère a omis d'intégrer le CNRS dans les annexes du décret, ce qui met l'établissement dans une situation de devoir présenter ce projet d'arrêté pour mettre fin aux mandats et permettre aux nouvelles représentations de siéger. Cela concerne d'une part le nouveau Comité Technique (CT), la Commission d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui en dépend, et d'autre part l'ensemble des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Le projet de texte qui nous a été présenté proposait de mettre fin au mandat des CT et CHSCT au 15 novembre 2011 et au 15 décembre 2011 pour les CAP. Suite à une recommandation du conseil d'Etat, la direction du CNRS propose de simplifier l'écriture de l'arrêté avec une seule date et de la reporter au 15 janvier.

Du point de vue des CAP d'avancement qui se tiennent actuellement, cela nous est apparu plus adapté compte tenu de la proximité de cette date et celle des réunions de CAP qui peuvent parfois faire l'objet de convocations exceptionnelles en fin d'année. Les réunions initialement prévues les 22 novembre et 12 décembre 2011 sont maintenus mais dans la forme CTP, c'est-à-dire avec la représentation actuelle.

Le CT (initialement prévu) du 12 décembre devait faire l'objet d'une consultation pour le plan d'action RGPP présenté par la direction du CNRS. M. Inglebert a proposé que ce point fasse l'objet d'une consultation du nouveau CT. Par conséquent ce point ne sera traité qu'à l'occasion d'un CT fin janvier (obligatoirement avant le 31 janvier). Il souligne également par cette décision, « répondre à la doléance du SNTRS-CGT relative au report de la consultation du CT pour laisser du temps au dialogue social ».

M. Inglebert nous fait part néanmoins d'une difficulté engendrée par ce report. Dans la nouvelle composition du CT, le SNIRS-CGC a obtenu un siège et si la mise en place du nouveau CT est ajournée, le SNIRS-CGC souhaite être associé aux dernières réunions du CTP. Le cadre réglementaire du CTP étant particulièrement précis, la présence d'un tiers ne peut être envisagée que s'il fait l'objet d'une convocation pour expertise et à ce titre, ne peut participer qu'aux points qui le concerne. Néanmoins M. Inglebert (qui habituellement maîtrise bien mieux les limites réglementaires) nous a proposé d'associer le SNIRS-CGC aux CTP soit au titre d'expert de l'administration, voire même, au titre d'expert d'une organisation syndicale !

Le SNTRS-CGT est intervenu pour faire par de ses interrogations face aux propositions de la Direction. Nous avons dénoncé préalablement la présentation tardive de l'amendement relatif au changement de date et la question de la représentation du SNIRS-CGC, sans information préalable. Nous avons réfuté le critère juridique (soit disant) avancé par le Conseil d'Etat pour réduire la rédaction à une seule date. La loi initiale indiquait de toute façon que les mandats devaient prendre fin à l'issue du scrutin du 20 octobre 2011. Même si nous considérons que le report de la date pour les CAP est salubre, nous ne partageons pas cet avis pour le CT et le CHSCT.

En ce qui concerne la représentation du SNIRS-CGC, nous avons soulevé également « le mélange des genres » et un éventuel « conflit d'intérêt » de voir une organisation siéger au titre d'expert pour l'administration. Ceci dit, nous avons indiqué que ce choix appartenait à la Direction. Nous avons indiqué que nous ne souhaitons pas être consulté sur les désignations d'experts de l'administration.

Nous avons explicité la confusion que cela pouvait engendrer dans nos rôles respectifs. Le SNTRS-CGT a souligné que sa représentation actuelle n'est pas la même que sa représentation élue au CT. De ce fait, les nouveaux élus SNTRS-CGT sont confrontés aux mêmes conséquences que le SNIRS-CGC mais pour autant le SNTRS-CGT ne souhaitait pas demander que cette « représentation » soit assurée par une nomination au titre d'expert par la Direction. Nous avons néanmoins regretté le caractère de formation que représentaient les 2 premiers CT, et nous avons signifié notre attachement à cette formation.

Le SNTRS-CGT a donc demandé le maintien de la date pour le CT tout en refusant de s'exprimer sur « l'expertise » du SNIRS-CGC, et il a rappelé sa demande de sursoir à la consultation du CT sur le plan d'action de 6 mois et non d'un seul comme le propose la direction.

L'ensemble des organisations présentes ont exprimé à tour de rôle leur étonnement concernant la proposition de représentation du SNIRS-CGC. Ils ont également souligné la confusion induite par le rôle d'expert au titre de

l'administration. Le SNCS s'en est tenu à une application stricte du règlement intérieur du CTP. Les autres organisations ont manifesté sinon leur désapprobation, leur étonnement.

Pour la fin du mandat anticipé, le SNCS-FSU dénonce une mesure inappropriée compte tenu que la fin « naturel du mandat est au 31 janvier 2012 ». M. Inglebert a justifié une consultation nécessaire du CT sur le plan d'action dans la perspective du CA du CNRS début mars. Les contraintes de calendrier lui ont permis d'obtenir un sursis pour la consultation du CT sur le plan d'action mais il souligne ne pas pouvoir obtenir davantage. Le SNPTES-UNSA et le SNCS-FSU ont également demandé le maintien de la date du CT et de sursoir à la consultation du CT sur le plan d'action RGPP.

M. Coudroy a justifié l'amendement relatif au changement de date pour une question de « sécurité juridique ».

M. Inglebert a mis au vote l'amendement relatif au changement de date et le projet d'arrêté.

L'amendement :

- Contre : 0
- Abstention 8 (les organisations syndicales)
- Pour 8 (l'administration)

Le projet d'arrêté amendé :

- Contre : 0
- Abstention 4 (SNTRS-CGT, SNCS)
- Pour 12 (l'administration, SNPTES-UNSA, SGEN-CFDT)

Compte Rendu de la réunion du 7 novembre 2011 entre les Syndicats du CNRS et la Direction

La Direction était représentée par le Président Alain Fuchs, le DGDR Xavier Inglebert et le DRH Christophe Coudroy. La délégation du SNTRS-CGT était composée par Daniel Steinmetz, Didier Gori et Michel Pierre. Tous les syndicats du CNRS étaient représentés. La Direction a proposé une discussion sur le découpage du Comité National. Le SNTRS-CGT a proposé d'élargir la réunion aux non titulaires et au budget 2012. Le SNCS-FSU a demandé un point sur la politique du CNRS par rapport aux IDEX. Plusieurs syndicats ont redemandé un point sur l'application de la réforme de la catégorie B et la situation des AI bien que ce point a déjà fait l'objet d'une mise au point du CNRS récemment.

I) Découpage du Comité National.

Ce découpage a fait l'objet de plusieurs semaines de consultation dans les instances scientifiques. Il y aura dorénavant 41 sections au lieu de 40 auparavant. Ces sections seront complétées par 4 CID qui seront créées après les élections. La section supplémentaire résulte de la division de l'actuelle section 7 (Informatique). Les sections sont rattachées chacune à un Institut Principal mais il y a souvent des Instituts secondaires. La section à l'interface Insu/Inee aura deux sections principales qui devront cogérer.

Les modalités du rattachement des laboratoires et des ITA ne sont pas encore fixées. A noter que le Président ne « voyait » pas que le choix du rattachement pour les ITA faisait l'objet d'une question du SNTRS-CGT car les ITA selon lui ne sont pas vraiment concernés par le Comité National ! Voilà qui en dit long quand à sa vision du rôle des ITA dans la recherche.

L'arrêté sur le découpage du CN fera l'objet d'un point à la séance du CTP du 22 novembre (préCTP le 15 novembre) et du CS du 1^{er} décembre. Il donnera lieu à publication avant fin décembre. Les élections doivent être finies en juin. Les nominations auront lieu en Juillet/août. Les premières réunions du nouveau CN sont prévues à partir de septembre 2012.

II) RGPP : suite de la réunion du matin avec Pascal Aimé

La Direction prévoit 3 réunions avec les syndicats sur son plan d'action : 18 novembre, 23 novembre et 1^{er} décembre. Ce plan d'action donnera lieu aussi à une concertation avec le Ministère des Finances.

Le CT donnera son avis sur le plan d'action entre le 15 et le 31 janvier. Le CA sera consulté le 1^{er} mars. Aucune date n'est prévue aujourd'hui pour le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP). Le CMPP pour les Organismes était initialement prévu le 15 octobre. Le processus est donc retardé. Rappelons que l'examen des fonctions soutien est reporté à une date indéterminée (Ministre).

III) Non titulaires

La direction a commencé ce point en lisant une lettre du SNTRS-CGT qui demandait à la direction de mettre fin au dégraissage (non renouvellement des CDD sur ressources propres qui arrivent à leur terme alors qu'ils remplissent les conditions pour un CDI ou à l'accès à la procédure de titularisation) et qui demandait également de discuter du recensement des non titulaires avec les organisations syndicales. Malgré plus d'une heure d'interventions des syndicats, surtout du SNTRS-CGT soutenu par le SNCS-FSU, la Direction s'en est tenu à la position exprimée initialement : tant que le texte du projet de loi pour l'accès à l'emploi de titulaire n'est pas voté par le Parlement, le périmètre des contrats à prendre en compte n'est pas stabilisé. Il est susceptible d'évoluer. En effet, si l'accord du 31 mars 2011 prévoit bien de sécuriser les parcours professionnels et de mener un recensement avec les syndicats, cela suppose qu'un autre point de l'accord soit réglé, celui de l'adaptation de l'accord à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche (ESR) soit réglé. La Direction nous a fait remarquer que le gouvernement avait prévu de déposer un amendement pour exclure les contrats de thèse. Elle n'exclut pas que d'autres amendements soient déposés.

La Direction discutera avec les syndicats du recensement et des autres questions liées à cette loi quand le périmètre des contrats pris en compte aura été stabilisé. La Direction a refusé de nous transmettre le questionnaire de pré-recensement que lui a demandé le ministère.

Commentaire du SNTRS-CGT : La Direction se coordonne très bien avec le ministère pour tenter de restreindre l'application de l'accord du 31 mars 2011. Le ministère réfléchit sans doute à des amendements qu'il pourrait déposer lui-même ou faire déposer par des élus de la majorité présidentielle. Il est clair que Direction et Ministère souhaitent exclure les contrats financés par les agences comme l'ANR, le CNES, etc. Cette exclusion serait complètement en opposition avec les principes retenus par l'accord du 31 mars et le projet de loi.

Il faut que le ministère accepte le transfert des crédits des agences vers les Etablissements de l'ESR.

Le SNTRS-CGT a demandé quelle réponse la Direction pouvait lui donner sur le dernier cas de dégraissage qu'il a porté à la connaissance du Président (un chercheur INSU de 58 ans revenu en France il y a 3 ans et qui est bien reconnu sur le plan international. La Direction a répondu qu'elle cherchait une solution avec la Direction de l'INSU.

IV) Le Budget 2012 du CNRS

Il sera voté par le CA du 1^{er} décembre. Les aspects politiques de ce budget seront présentés au Conseil Scientifique de la semaine prochaine. Une réunion de présentation aux syndicats est prévu en janvier.

A une question du SNTRS-CGT sur les postes libérés effectivement remis aux concours en 2012, la direction a précisé que les postes libérés par les départs en retraite étaient tous remis aux concours mais pas les postes libérés par décès, démissions, détachements, etc. A une question plus précise du SNTRS-CGT, la direction a répondu que le nombre de ces postes non remis aux concours étaient d'environ 150 (chercheurs plus ITA) ! En 2011, ces postes avaient été remis au concours mais pour 2012, la masse salariale autorisée par le gouvernement est insuffisante.

Commentaire : au CNRS, finalement on ne remplace pas 1 poste pour 6 départs en retraite. Si cela se continue pendant plusieurs années, le nombre de titulaires diminuera sensiblement. Il faut noter que le CNRS a l'autorisation d'augmenter le nombre de non titulaires. Le nombre d'emplois global ne diminuera pas, peut être même qu'il augmentera. C'est bien une politique de précarisation qui est mise en œuvre.

V) L'application de la réforme de la catégorie B et les échelons supplémentaires des AI

Une fois de plus, la Direction du CNRS a dit que le décret serait appliqué à la date de mise en œuvre qui sera annoncée dans le texte du décret qui sera bientôt publié. Le CNRS embauchera des Bac+2 en AI en 2012. Il ne sait pas si le ministère l'autorisera à continuer les années qui suivront.

VI) Politique Scientifique du CNRS et IDEX.

Le CNRS a annoncé qu'il s'engagerait dans les IDEX mais n'a pris aucun engagement chiffré.

Pour l'instant, il attend les résultats de la 2ème vague d'IDEX dont le résultat ne sera connu qu'en février.

D'après le Président du CNRS, le CNRS joue un rôle important dans la définition du projet des IDEX. Ceux qui travaillent à des IDEX sans le CNRS ont échoué jusqu'à présent.

Le SNTRS-CGT s'est inquiété de l'affaiblissement du CNRS notamment en région et a souhaité pour les négociations avec les Universités et les Régions un renforcement des capacités scientifiques au niveau des délégations ainsi qu'une véritable consultation des personnels. La Direction du CNRS continue à penser que les Directeurs d'Instituts référents des délégations reste la meilleure solution mais qu'il faut une véritable équipe autour d'eux pour les aider dans cette mission de référents des délégations.

Communiqué de presse des organisations syndicales du CNRS

Le rapport d'audit de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) sur les fonctions supports du CNRS a été présenté aux organisations syndicales par Pascal Aimé en présence du Directeur Général Délégué aux Ressources (DGD-R), Xavier Inglebert, le 7 novembre.

Les organisations syndicales rappellent que l'IGAENR a été missionnée par le Premier Ministre pour élaborer ce rapport dans le but d'appliquer la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) au CNRS (ainsi que dans d'autres organismes de recherche).

Les organisations syndicales dénoncent, d'une part, les conclusions de ce rapport qui recommandent l'accélération de la Délégation Générale de Gestion (DGG), le développement des plates-formes mutualisées et l'externalisation de certaines fonctions, et d'autre part, la proposition de renforcement du pouvoir de la DGD-R au détriment des Instituts en ce qui concerne la gestion des fonctions support.

Les organisations syndicales considèrent que ce rapport est orienté par la méthode choisie de calcul d'indicateurs et de rapports d'efficience qui ne tient jamais compte du fait que les personnels effectuent des fonctions supports pour le compte des différentes tutelles, aussi bien dans les délégations régionales que dans les UMR. Elles condamnent ce rapport qui comporte de nombreuses insuffisances méthodologiques et dont les recommandations font peser de lourdes menaces sur les personnels.

La Direction du CNRS est tenue de rendre public rapidement son plan d'action. Les organisations syndicales seront attentives à ce que ce plan d'action ne conduise pas à des suppressions d'emplois, des mutualisations contraintes, des externalisations, et des reconversions forcées.

Les organisations syndicales appellent les personnels à la vigilance, et à s'associer aux actions qu'elles entreprendront pour la défense de l'organisme.

Le 8 novembre 2011

**SGEN-CFDT Recherche EPST, SNCS-FSU, SNPREEES-FO, SNTRS-CGT,
SUD Recherche EPST, UNSA-Recherche**

Communiqué de presse du SNTRS-CGT

Un rapport RGPP qui prône le démantèlement du CNRS

Le rapport des inspecteurs de l'IGAENR sur les fonctions support est paru. En quatre vingt pages de chiffres et de préconisations, les inspecteurs assènent cinq recettes simples.

1- Il faut accélérer les délégations globales de gestion, (DGG). Bien que les inspecteurs indiquent que les DGG ne permettent à l'heure actuelle aucun gain d'efficience sur les fonctions support et que les directeurs d'unités ne sont pas convaincus de l'intérêt de la DGG, le rapport préconise de transférer 80% de UMR aux universités, soit 696 sur 874. Une DGG d'une telle ampleur conduirait à terme au détachement des personnels vers les universités et liquiderait les possibilités du CNRS de mener toute politique propre.

2- Il faut mutualiser tout azimut. Tous les métiers des fonctions support doivent être mutualisés, entre les laboratoires géographiquement proches, en région parisienne entre les délégations et en province entre l'INSERM et le CNRS. Cette préconisation nie la réalité du lieu d'implantation des laboratoires et tous les avantages du service de proximité aux laboratoires

3- Il faut externaliser. Les inspecteurs poussent l'orthodoxie jusqu'à demander l'externalisation des 4 derniers emplois de restauration. Plus grave, il faudrait externaliser la gestion du parc informatique et l'assistance aux utilisateurs. Que deviendront les informaticiens des délégations et des laboratoires ?

4- Il faut porter à 10% le prélèvement sur les contrats pour financer les activités support du CNRS. Payer pour ne plus avoir le service, payer pour précariser des emplois administratifs, au lieu d'exiger le transfert d'une partie du budget de l'ANR pour stabiliser les emplois sur CDD.

5- Les personnels de la fonction support doivent passer sous l'autorité du DGDR, y compris ceux des laboratoires

Ce rapport d'audit s'appuie sur des comparaisons entre EPST, sans tenir compte des spécificités disciplinaires et territoriales de ceux-ci et sans fournir d'élément d'analyse des différences. Sa rédaction comporte de nombreux coupés-collés malencontreux. Si quelque fois, il fait référence à la qualité du service, les préconisations semblent en avoir fait le deuil. Le rapport ne fait jamais l'analyse des dégâts de la précarité ni des difficultés réelles des universités à prendre en responsabilité la gestion des laboratoires.

Les préconisations de l'inspection accompagnent les orientations globales de la politique du gouvernement. Si elles étaient mises en œuvre, elles accéléreraient le démantèlement du CNRS.

Celui-ci est déjà affaibli par la politique de renoncement de la direction face aux universités et aux préconisations du Grand Emprunt. La Direction du CNRS abandonne toute ambition pour l'organisme :

- en affirmant vouloir seulement accompagner le développement des grandes universités de recherche,
- en se soumettant au tri des « excellents » par les jurys du Grand Emprunt,
- en renonçant à tout financement propre de la recherche au profit de l'ANR,
- en se soumettant aux évaluations de l'AERES,
- en transférant la valorisation et demain peut-être la gestion des relations industrielles aux Sociétés d'Accélération de Transfert Technologique, (SATT),

Le SNTRS-CGT préconise un tout autre avenir pour le CNRS. L'organisme doit être au cœur d'une politique nationale de recherche fondamentale ambitieuse, en partenariat équilibré avec les universités. Il doit redonner le pouvoir aux scientifiques et de l'autonomie aux laboratoires qui ne doivent pas être asphyxiés par une DGG systématique. Dans les régions, le CNRS est affaibli par son mode d'organisation. Les délégués (majoritairement de formation administrative) n'ont en bouche que les économies de gestion et ne sont pas en position de négociation avec les universités. Les directeurs d'instituts chargés de représenter le CNRS dans les régions sont déjà trop surchargés par leur tâche dans les Instituts pour remplir cette fonction de négociation. Dans chaque délégation, à côté du délégué régional, il faut des scientifiques chargés de défendre la politique du CNRS en région et de négocier avec les universités ; il faut remettre en place les comités consultatifs régionaux, représentants la communauté scientifique dans sa diversité. Le CNRS doit à la fois refuser la RGPP et avoir la volonté de retrouver un rôle stratégique dans le dispositif public de recherche.

D'ici 15 jours, la direction du CNRS communiquera son projet de plan d'action, avant passage au Comité Technique le 12 décembre 2011. Soyons vigilants !

Villejuif, le 2 novembre 2011